



J. VAN HEMELEEN
ORGANISME DE CONTROLE

005546

Zevengatenlaan 17 - 1641 Alseberg
☎ (02) 380 52 71

B. Vercruysselaan 10 - 8500 Kortrijk
☎ (056) 35 76 76

**PROCES-VERBAL DE L'EXAMEN DE
CONFORMITE D'UNE INSTALLATION
ELECTRIQUE**

conformément les prescriptions du Règlement
Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Installations de : BUNNAP - BUNNAP
Adresse de l'installation : B. VAN BUNNAP T. 1000
Installateur : L. VAN MEENE
- N° T.V.A. : _____
- ou N° carte d'identité : _____
Type de l'installation : RESIDENTIEL
Agent visiteur : DE F. J. J. J. J.
Date et lieu d'émission : _____
Distributeur : _____
Date de la visite : 10/10/97

		Description des circuits terminaux :
- Tension nominale :	<u>230V</u>	
- Section câble d'entrée	<u>16mm²</u>	
- Protection générale	<u>MAGNET</u>	
- Type d'interrupteur-sectionneur général	<u>16A</u>	
- Type de prise(s) de terre	<u>PEUVEIS</u>	
- Résistance de la prise de terre	<u>100Ω</u>	
- Résistance d'isolement général	<u>100MΩ</u>	
- Nombre de tableaux et circuits terminaux	<u>2</u>	
- Interrupteur différentiel général	<u>16A</u>	
- Interrupteur différentiel supplémentaire	<u>16A</u>	

- Les dispositifs de protection à courant différentiel sont en rapport avec la résistance de dispersion de la prise de terre
- Les dispositifs de protection contre les surintensités sont en rapport avec les sections qu'ils protègent
- Appareils de chauffage : _____

INFRACTIONS CONSTATEES

L'installation électrique est conforme aux prescriptions précitées; l'interrupteur différentiel général a été plombé et le schéma unifilaire a été visé.

Prochaine visite de contrôle au plus tard le 10/10/97

AGENT-visiteur.

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

1. Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
2. Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
3. Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.



J. VAN HEMELEEN ASBL
ORGANISME DE CONTROLE

013075

Halsendallaan 5, B-1652 ALSEMBERG

Tél. (02) 380 52 71

Fax (02) 380 89 86

Meensestraat 41, B-8500 COURTRAI

Tél. (056) 35 76 76

Fax (056) 35 68 87

**VISITE DE CONTROLE
D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE
D'UNE UNITE D'HABITATION
AVANT RENFORCEMENT**

R.G.I.E., article 276

Demandeur: *Bordalo - Bordalo*

Lieu de l'installation: *6 rue de la Liberté 7400 LAI.*

Agent-Visiteur: *DECORCHER*

Date de l'examen: *20/7/97*

Réf. rapp. de conformité de l'extension: n° *5596* de *20/7/97*

- Tension de service
- Protection générale
- Résistance de la prise de terre
- Résistance d'isolement général
- Nombre de tableaux/de circuits
- Disj. diff. général
- Disj. diff. complémentaire

Description des circuits:

Infractions constatées:

Le schéma unifilaire et de position sont — ne sont pas — présentés.

L'installation électrique a — n'a pas — été trouvée conforme aux prescriptions citées.

En cas de non-conformité un nouveau contrôle doit se faire endéans de l'année.

Agent-Visiteur,

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

1. Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
2. Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
3. Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

POINTAGE	Nom (Prénom)	Siège	matricule	Début	Heures Fin	secteur si diff.	Date exécution: . .
							Nom et signature client pour réception

**BIONDARO-BRUNAIN
QUAI DUMON 6
7500 TOURNAI**

SCHEMAS ELECTRIQUES

- 1.LEGENDE**
- 2.SCHEMA UNIFILAIRE**
- 3.SCHEMA SUR PLANS NIV 0,00M**
- 4.SCHEMA DE L'INSTALLATION EXISTANTE**

CAVE NIV -2,00M

REZ NIV 0,00M

1°ET NIV 4,17M

2°ET NIV 7,87M

3°ET NIV

ORGANISME DE CONTROLE

Halsendallaan 5, B-1652 ALSEMBERG
Tél. (02) 380 52 71
Fax (02) 380 89 86

Meensestraat 41, B-8500 COURTRAI
Tél. (056) 35 76 76
Fax (056) 35 68 87

**VISITE DE CONTROLE
D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE
D'UNE UNITE D'HABITATION
AVANT RENFORCEMENT**

R.G.I.E., article 276

Demandeur: BIOLOGOS - BOUQUAIN
Lieu de l'installation: Centre du Parc TONDAI
Agent-Visiteur: DEGUILLE JP.
Date de l'examen: 16/07/1997
Réf. rapp. de conformité de l'extension: n° 5596 de 16/07/1997

- Tension de service
- Protection générale
- Résistance de la prise de terre
- Résistance d'isolement général
- Nombre de tableaux/de circuits
- Disj. diff. général
- Disj. diff. complémentaire

Description des circuits:

[illegible]

Infractions constatées:

Le schéma unifilaire et de position sont — ~~ne sont pas~~ — présentés.
L'installation électrique a — ~~ni pas~~ — été trouvée conforme aux prescriptions citées.
En cas de non-conformité un nouveau contrôle doit se faire endéans de l'année.

Agent-Visiteur,

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

1. Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
2. Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
3. Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.



J. VAN HEMELEEN
ORGANISME DE CONTROLE

005546

Zevengatenlaan 17 - 1641 Alsemberg
☎ (02) 380 52 71

B. Vercruysselaan 10 - 8500 Kortrijk
☎ (056) 35 76 76

**PROCES-VERBAL DE L'EXAMEN DE
CONFORMITE D'UNE INSTALLATION
ELECTRIQUE**

conformément les prescriptions du Règlement
Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Installations de : BONDARO - BRUNAY

Adresse de l'installation : 8, rue de la Tourne, TOURNAI

Installateur : LUI-MEME

- N° T.V.A. : _____

- ou N° carte d'identité : _____

Type de l'installation : RESIS - REUF

Date et lieu d'émission : Electra bel

Agent visiteur : DEGROCK JP

Distributeur : _____

Date de la visite : 10/27/97

- Tension nominale : _____

- Section câble d'entrée _____

- Protection générale _____

- Type d'interrupteur-sectionneur général _____

- Type de prise(s) de terre _____

- Résistance de la prise de terre _____

- Résistance d'isolement général _____

- Nombre de tableaux et circuits terminaux _____

- Interrupteur différentiel général _____

- Interrupteur différentiel supplémentaire _____

- Description des circuits terminaux :

- Les dispositifs de protection à courant différentiel sont en rapport avec la résistance de dispersion de la prise de terre

- Les dispositifs de protection contre les surintensités sont en rapport avec les sections qu'ils protègent

- Appareils de chauffage : _____

INFRACTIONS CONSTATEES

L'installation électrique est conforme aux prescriptions précitées; l'interrupteur différentiel général a été plombé et le schéma unifilaire a été visé.

Prochaine visite de contrôle au plus tard le 10/27/97

AGENT-visiteur.

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

1. Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
2. Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
3. Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

habitation: 6 quai Dumon

7500 Tournai.

Legende

X	lampe
	prise.
	interrupteur unipolaire.
	interrupteur bipolaire.
	interrupteur deux directions.
	double allumage.
	inverseur (pour mémoire)
	prise téléphone (pour mémoire)
	prise télédistribution (pour mémoire)

Propriétaire: Piondaro - Brunain.

	prise triphasé 3 x 220 + T
	saillon (sonnette)
	transformateur
	interrupteur triphasé.
	disjoncteur
	Δ MA Différentiel
	30 ou 300

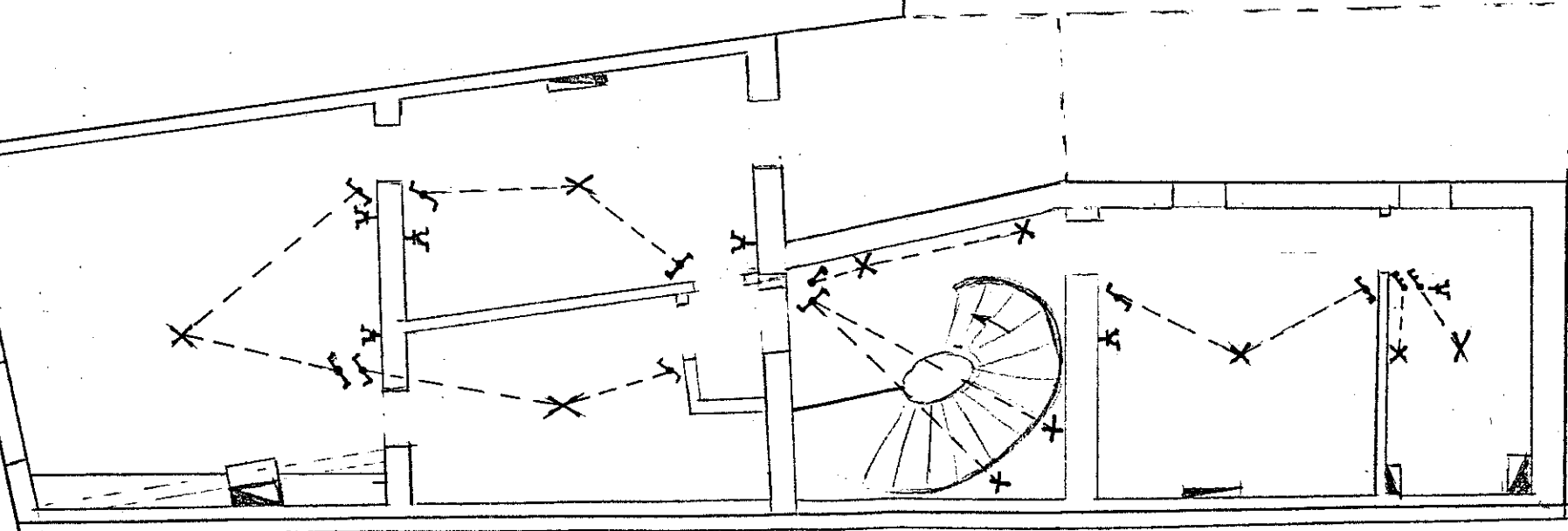
T.G.B.T	- Tableau général basse tension. (3 x 220V.) Δ 300.
T.D. 1	- " divisionnaire primaire. (rez de chaussée, couloir). anc. inst.
T.D. 2	- " " (pour l'office) nouv. instal.
T.D. 3	- " " (pour la chaufferie et taque électrique cuisine) anc. inst.
T. ch.	- " pour le chauffage (pour mémoire).
T.D. 4	- " divisionnaire (1 ^{er} étage, Hall). anc. instal.
T.D. 5	- " " (1 ^{er} étage, Hall) nouv. instal.
coffret interrupteur	- " situé sous le T.D. 2.

2° étage

2° étage

quai d'un m

N° 6

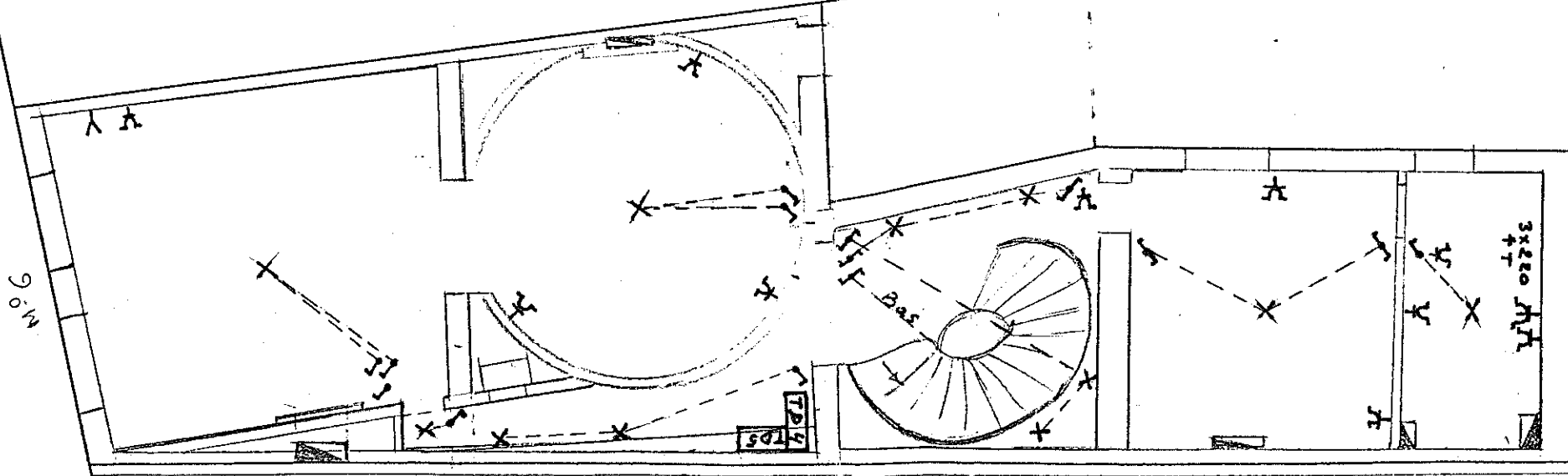


Niv. + 7,87

1^{er} étage

Quai d'embarcad.

N.O.



Niv. + 4,77m

Plan de chaussée

Quai Dumon

6,00m

N°6

T6BT T.D1

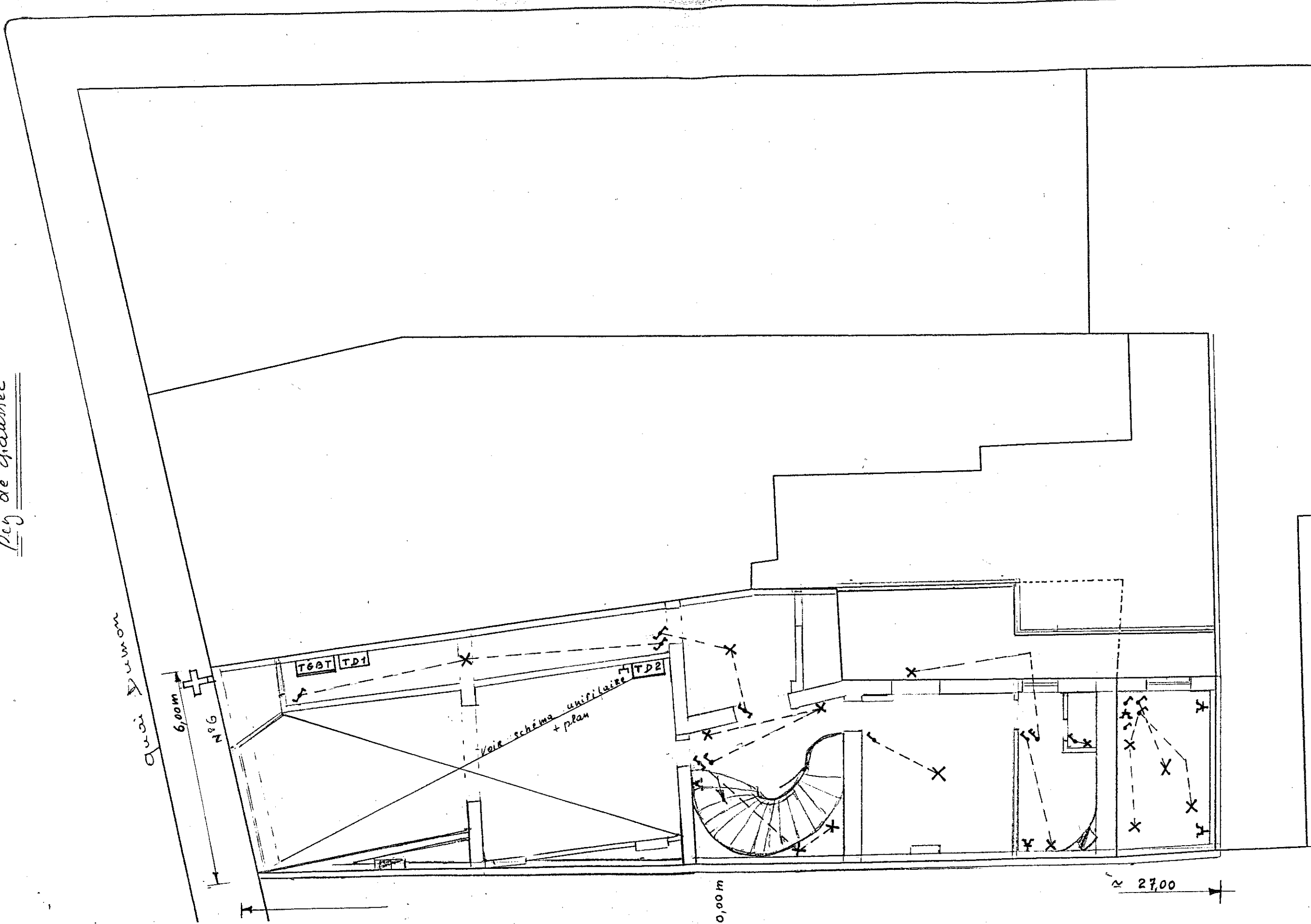
Voie schéma unilatérale
+ plan

T.D2

Niv. 0,00m

27,00

Ech. 1/100



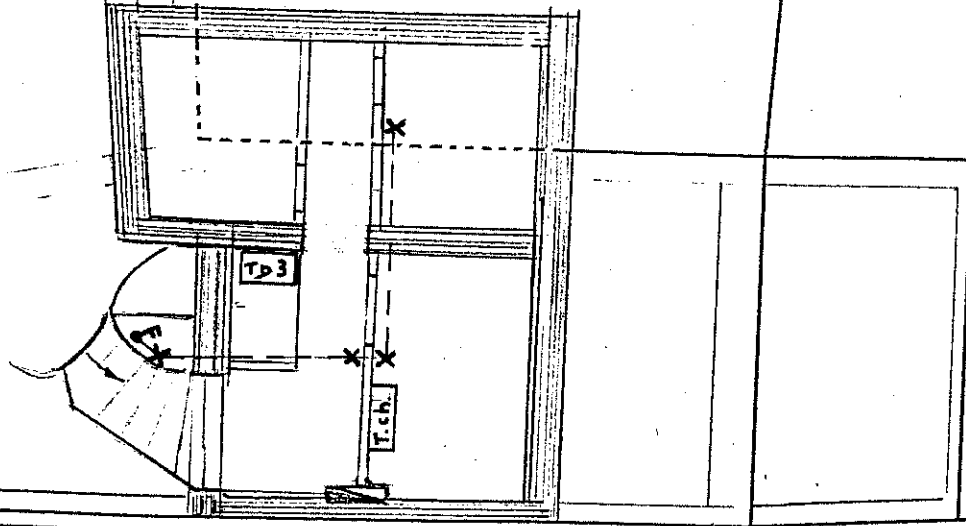
Sous sol (cave)

quai camion

N° 6.

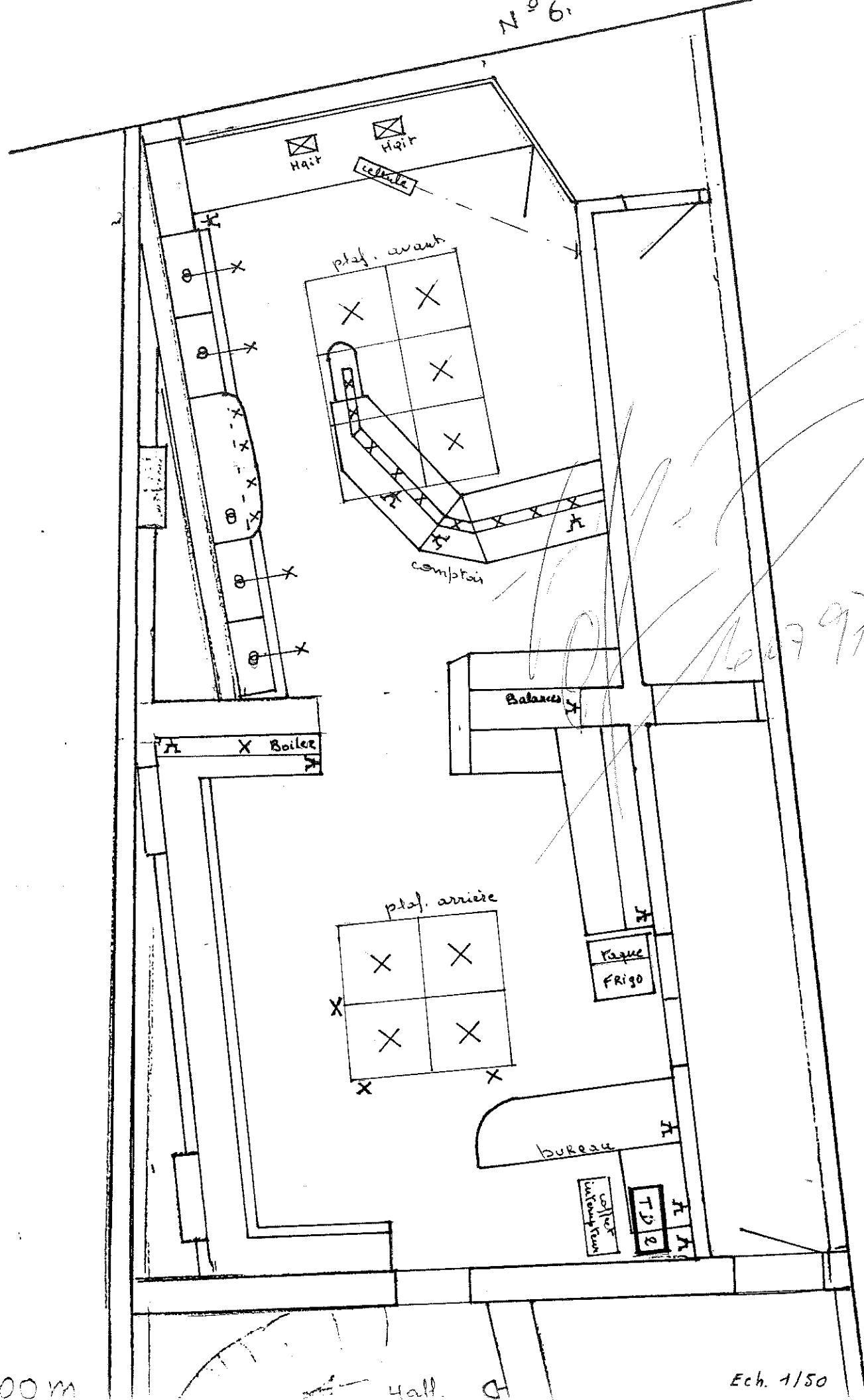
[Handwritten signature]

Niv. - 2,00m



quei. Dumou

N° 6.



Niv. 0.00 m

Hall. G

T.G.B.T

T.D 1

Δ300
40A

3x 220v

25A

32A

32A

40A

CROIX

Taque Elect. 1^{re} Et.
Cave (T.D 3)

XVB 5610²
(T.D 2)

1^{re} Etage
XVB 5610²
(T.D 4)
(T.D 5)

